

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 AOÛT 2017 A 19 HEURES

Convocation du 22 août 2017.

Le 28 Août 2017 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Beauchastel, convoqués conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Alain VALLA, Maire.

Présents : M. Alain VALLA, Maire ; Erik Vanneau, Annie Piccotti, Denis Lallemand, Georges Boissy, Adjoint ; Mmes Antonia Garcia, Dominique Gonzalvez, Agnès De La Cruz, Fabienne Grandclère, Jacqueline Lafosse, Nadège Klein, Estelle Fournier, Conseillères Municipales ; MM. Frédéric Caenevet, Jean-Marie Gérard, Eric Meslier, Frédéric Mezzapelle, Conseillers Municipaux.

Absents : MM. Catherine Bonhumeau, Jean-Pierre Crétin, Stéphane Durand.

1. RYTHMES SCOLAIRES ET TEMPS PERISCOLAIRES :

Monsieur le Maire fait savoir que le changement de rythme scolaire, à savoir le passage de 4.5 jours à 4 jours, ne pouvait se faire qu'avec l'accord conjoint des conseils d'école de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

La Mairie avait voté pour un passage à 4 jours.

Un sondage auprès des parents donnait un passage aux 4 jours à 75%.

Le conseil de l'école maternelle a voté pour un passage de 4 jours.

Au conseil d'école de l'école élémentaire, le Directeur n'a pas soumis le choix au vote.

De ce fait, il n'y a pas accord des deux conseils d'écoles. Beauchastel restera à 4.5 jours.

La Municipalité a décidé de faire appel précisant que la quasi-totalité des partenaires demandait un passage de 4 jours.

M. Erik Vanneau fait savoir qu'il a pu joindre l'Inspecteur Académique, d'une part pour connaître la motivation du refus du passage à 4 jours ; d'autre part, pour connaître le résultat de notre appel.

La réponse a été qu'il fallait le consensus des conseils d'école de la commune, ce qui n'a pas été le cas pour Beauchastel puisqu'aucun élément du conseil de l'école élémentaire mettant en évidence la demande de passage à 4 jours n'a été remis.

L'organisation des TAPS faite par la MJC 3 Rivières devenait difficile compte tenu que seule la commune de Beauchastel restait aux 4.5 jours puisque Saint-Georges les Bains et Charmes sur Rhône passaient à 4 jours.

Quant à l'appel de cette décision, il est rejeté malgré les démarches entreprises par la Mairie.

Cette fin de non-recevoir met la commune et les parents dans une situation difficile.

Le 11 juillet, le Conseil Municipal, afin de trouver une alternative au TAPS, avait exprimé sa volonté d'organiser un système de garderie, si cela était possible, afin d'assurer l'accueil des enfants les jeudis après-midi.

Cette demande a été faite auprès de la MJC qui ne pouvait ou ne voulait organiser de garderie sans activité.

A ce jour, pour la rentrée du 4 septembre, il n'y a pas d'accueil organisé pour les jeudis après-midi. De ce fait, il n'y a pas non plus de cantine, ni de CLAE.

Après concertation avec la MJC, celle-ci a annoncé pouvoir organiser des « Jeudis loisirs » ou des TAPS avec une aide de la CAF. L'aide de l'état devrait être maintenue.

Monsieur le Maire précise qu'il faut une solution rapide au problème et qu'il faut organiser un accueil

quelle que soit sa dénomination (jeudis loisirs ou TAPS). Il demande de reprendre contact avec la MJC pour finaliser une solution.

Il rappelle que les TAPS ont été budgétisés pour l'année 2017 et donc s'ils sont maintenus, la Mairie a la possibilité de prendre en charge le coût.

Si l'organisation des TAPS est maintenue, cela impliquerait la mobilisation des 3 personnes employées par la Mairie en soutien aux intervenants de la MJC, comme pour l'année scolaire 2016-2017.

Trois questions se posent à nous :

- Maintenir les TAPS (dont l'organisation semble plus rapide)
- Mise à disposition des 3 personnes employées par la Mairie
- La gratuité des TAPS ou participation des parents.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE :

- Le maintien des TAPS : 15 voix pour et 1 abstention
- La mise à disposition des 3 personnes employées par la Mairie (avec leur accord) : 15 voix pour et 1 abstention
- Pas de participation financière des parents : 15 voix pour et 1 abstention.

Mme Estelle Fournier voudrait savoir si, en ce qui concerne « les mercredis loisirs » les enfants scolarisés à Beauchastel seraient pris en charge par la MJC.

Mme Agnès De La Cruz dit qu'en principe, cela se ferait dans les mêmes conditions que l'année passée.

La séance est levée à 20h10.